Filière volaille

La volaille et les ovoproduits ayant été pour la plupart exclus des négociations avec le Canada, le CETA n'a pas d'impact sur la filière.

Importations FR depuis le Canada (directes et indirectes*) *: 0 t en 2018, 2019 et 2020.*

1. Accès préférentiel prévu par le CETA

La volaille et les ovoproduits[1] ont été pour la plupart exclus des négociations avec le Canada car la sensibilité de ces produits a été reconnue par les deux parties. Le Canada et l'UE ont totalement exclu de la libéralisation la viande de poulet et de dinde, ainsi que les œufs et les produits à base d'œufs. Le CETA prévoit en revanche une libéralisation immédiate pour les animaux vivants, la viande de canards, oies et pintades, et les foies gras ; il libéralise en 4 ans les foies de volailles hors foies gras.

2. Flux

Note sur l'effet statistique du Brexit : tous les chiffres indiqués ci-dessous correspondent à un périmètre UE27 (donc sans le Royaume-Uni), y compris pour les données antérieures au Brexit ; cela permet d'assurer la comparabilité des données d'une année sur l'autre. Ce changement de périmètre explique pourquoi certains chiffres présentés dans ce rapport (sur un périmètre UE27) diffèrent des chiffres présentés dans le précédent rapport (sur un périmètre UE28), car les flux de produits agricoles entre l'UE27 et le Royaume-Uni sont importants. Ces changements ne font pas évoluer le constat global que les importations de viande de volaille et d'ovoproduits en provenance du Canada ont été pour la plupart exclus des négociations avec le Canada. La France n'important pas de tels produits en provenance du Canada, le CETA n'a donc pas d'impact sur la filière.

UE – pays tiers. Les importations européennes de volaille de chair représentent 1,4 Md€ en 2020, soit 5% de la production européenne, en diminution annuelle de 5% sur la période 2014-2020. Les exportations européennes (UE-27) s'élèvent en 2020 à 3,6 Md€, soit 12% de la consommation européenne (1,9 Md€ en 2019 soit 6% de la consommation européenne)[2].

France – Monde. La balance commerciale sur la volaille de chair est négative : les importations s'élèvent en 2020 à 1 Md€ (35% de la consommation française) contre 0,7 Md€ (23% de la consommation) pour les exportations. Ce solde se détériore tendanciellement sous l'effet de la dégradation des échanges de poulet (augmentation des importations et repli des exportations). S'agissant des flux directs* entre la France et les pays tiers, les importations augmentent à 60 M€ en 2020 et les exportations se replient à 250 M€. Depuis juin 2018, l'UE est devenue le 1er débouché français pour la viande de poulet (essentiel de la volaille de chair).

1 Poussins de race de ponte ; poulets vivants de poids supérieur à 185g ; dindes et dindons vivants supérieurs à 185g ; viande de coqs, poules, poulets, dindes et dindons ; ovo-produits.

2 Cette forte hausse des exportations (+1,7 Md€) par rapport au rapport du dernier comité sur les filières sensibles a une explication statistique qui résulte notamment du *Brexit*. En effet, les exportations européennes de viande de volaille en 2019, contenue dans la fiche volaille présentée à l'occasion du 3e comité sur l'effet du CETA sur les produits agricoles sensibles, couvraient les exportations de l'UE-28 (Royaume-Uni compris). En revanche, les exportations européennes de viande de volaille en 2020, contenues dans la présente fiche, couvrent les exportations de l'UE-27 (sans le Royaume-Uni). Or, le Royaume-Uni est un grand consommateur de volaille (environ 2,2 M tec consommées en 2020). Comme il figure désormais parmi les pays tiers de l'UE, ses importations « gonflent » de fait les données relatives aux exportations européennes (UE-27) de volailles en 2020. N.B. cet écart ne se retrouve pas dans l'annexe statistique jointe à l'occasion de ce 4e comité, les données relatives aux exportations ayant fait l'objet d'une « rétropolation » (*cf.* explication dans le Glossaire sous le point « *Brexit* »).

UE – Canada. Les importations en provenance du Canada sont presque nulles (moins de 1 M€ en 2020) ; les exportations européennes ont des volumes très faibles mais augmentent progressivement : de 8 M€ en 2014 à 27 M€ en 2020.

France – Canada. Les importations françaises de volaille de chair canadienne sont nulles en 2018, 2019 et 2020 ; les exportations directes s'élèvent à 1 M€ en 2020. L'examen des lignes libéralisées ne fait pas apparaître d'évolution significative suite à l'entrée en application du CETA.

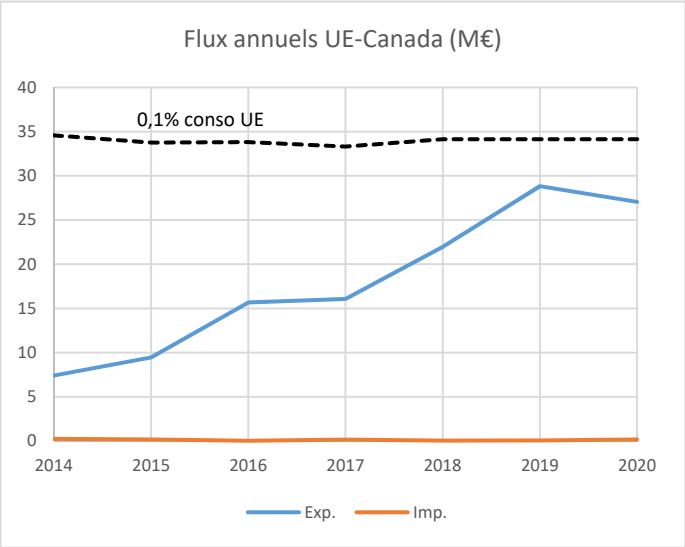

3. **Contexte de prix, de consommation et de production FR et UE**

Filière française. La filière française de volaille de chair regroupe 99 000 emplois (revenu annuel moyen de 27 k€) dont 34 000 ETP dans l'élevage, pour une production totale en 2020 de 1,7 Mtéc. Cette filière se distingue par un grand nombre d'espèces (poulet, dinde, pintade, canard à rôtir, caille, pigeon) et par une forte part des signes de qualité (25% des volumes). Elle est répartie sur l'ensemble du territoire français, avec une prédominance dans le Grand-Ouest (Bretagne, Normandie, Pays de Loire) pour la filière poulets de chair et dans le Sud-Ouest pour la filière canards. Le plan de filière « volaille de chair », adopté en 2018, vise à reconquérir en 10 ans 10 points de part de marché en volaille standard et à développer les signes de qualité (Bio : + 50%, label rouge : +15%).

Production. La France a produit en 2020 1,7 Mtéc de volailles (12 % de la production européenne), soit légèrement moins que sur la moyenne 2015-2018. Au niveau européen, la production est en croissance régulière (sauf une chute entre 2019 et 2020). Elle est passée de 13 Mtéc en 2014 à 14 Mtéc en 2020.

Consommation. En France, la viande de volaille est la 2e viande consommée derrière la viande de porc. La consommation nationale est en croissance de 2% par an sur la période 2014-2020 (soit 1,9 Mtéc en 2020, son plus haut niveau depuis 40 ans). La consommation de l'Union européenne, également en progression régulière de 2,8% par an, atteint 14,14 Mtéc en 2019. On observe une baisse à 12,38 Mtéc en 2020 du fait du départ du Royaume-Uni de l'UE.

Prix. Le prix moyen de gros en 2019 s'élève à environ 1,890 €/kg.

4. Autres risques

Risque sanitaire. Aucun flux n'a été importé.

***Recommandation du rapport** : Intégrer au dispositif de suivi un rapport régulier réalisé par la DGAL sur les contrôles sanitaires effectués à l'entrée de l'UE sur les viandes en provenance du pays partenaire.*